

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 61

chargée de l'examen du rapport-préavis 2023/45 : Réponse au postulat de M. Joël Teuscher et consorts « Livraisons écologiques et sociales pour les plus fragiles et dans tous les commerces » ; Réponse au postulat de Mme Céline Misiego et consorts « Casiers solidaires »

Présidence :	Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts, rempl. Mme Constance VON BRAUN)
Membres présents :	Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts, rempl. Mme Sima DAKKUS) ; M. Joël TEUSCHER (soc.) ; Mme Sarah DEPALLENS (soc.) ; Mme Carolina CARVAHLO (soc., rempl. Joëlle RACINE) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Xavier CID (PLR) ; Mme KHEMISSA Nawel (EàG, rempl. Mme Agathe SIDORENKO).
Membres excusés :	Mme Constance VON BRAUN (Les Verts) ; Mme Clara SCHAFFER (v'lib) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Représentante de la Municipalité :	Mme Emilie MOESCHLER, directrice de Sports et Cohésion sociale ;
Invité-e (-s) :	M. Olivier CRUCHON, chef du service de l'inclusion et des actions sociales de proximité ; Mme Eliane BELSER, responsable dispositif aide sociale d'urgence.
Notes de séances	Mme Chloé AUGSBURGER

Lieu : salle des commissions, Hôtel de Ville

Date : 22.01.2024

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h40

Madame la Municipale explique que le rapport-préavis répond aux deux postulats car ils concernent l'un et l'autre des aides à la population.

Concernant le postulat Teuscher lié à la période révolue du Covid, la Municipale évoque le soutien actuel aux systèmes de livraison ainsi que le soutien apporté aux personnes qui se déplacent avec difficulté.

Concernant le postulat Misiego, **Madame la Municipale** partage la position de la postulante quant à la nécessité d'offrir un lieu sûr aux personnes en situation de grande précarité pour qu'elles puissent entreposer leurs affaires personnelles raison pour laquelle une offre de casiers semblable à celle déjà expérimentée à l'ancien Espace a été développée depuis l'été 2021 à l'Espace Saint-Martin.

Conseil communal de Lausanne

Le nombre de casiers est passé de 60 à 190 casiers sécurisés accessibles à l'intérieur du bâtiment de manière à pouvoir gérer les allées et venues des personnes déposant des effets et s'assurer qu'il n'y ait pas de vol. La localisation des casiers dans l'Espace Saint-Martin garantit la sécurité des personnes et permet également une interaction avec des travailleurs sociaux.

Postulat Teuscher « Livraisons écologiques et sociales pour les plus fragiles et dans tous les commerces »

Le postulant précise que sa demande n'a plus beaucoup de sens et qu'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité.

Des commissaires demandent comment l'information sur l'accès à des services de livraison est communiquée aux personnes âgées et démunies, s'il est possible d'élargir l'information avec un tout-ménage ou à travers le Lausanne-Cités et s'il existe une information ciblée destinée aux plus âgés ou aux nouveaux arrivants.

La Municipale répond que le CMS et la Croix-Rouge sont des canaux de diffusion. Pour la Ville, l'info sociale, les bibliothèques et les maisons de quartier sont des points d'information avec des brochures ou des flyers. Un rappel pourrait être fait via la commission seniors (dans laquelle sont représentés Pro Senectute, AVIVO, Connaissance-3, MdA) et il serait adéquat de la consulter sur la nécessité ou non de mieux communiquer sur ces offres.

Postulat Misiego « Casiers solidaires »

Une commissaire se dit insatisfaite de la réponse de la Municipalité. La demande déposée il y a 5 ans était d'installer des armoires individuelles accessibles 24 heures sur 24. Cette accessibilité n'est pas possible à l'Espace St-Martin contrairement à la solution déployée à Renens depuis 4 ans qui donne entière satisfaction.

Pour la commissaire la demande visait à proposer des armoires aux personnes qui ne fréquentent pas les hébergements d'urgence et pour lesquelles se présenter dans un centre est trop contraignant car elles adhèrent peu au suivi social.

Madame la Municipale précise que la postulante, Madame Misiego était en accord avec l'offre élargie de casiers à Saint-Martin où les bénéficiaires gardent leur anonymat et ne subissent pas de fouilles. Elle relève que Lausanne est sur une autre échelle que Renens. Elle accueille des personnes en plus grand nombre et doit veiller à ce que ces personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles viennent chercher leurs affaires.

Madame la responsable du dispositif d'aide sociale d'urgence clarifie que l'offre est de 190 casiers contre 10 casiers à Renens. En 2023, 2'161 personnes sans-abris ont transité par les dispositifs d'hébergement d'urgence à Lausanne. Certaines personnes déposent dans les casiers des effets volumineux qu'elles ne transportent pas forcément dans les hébergements d'urgence où elles passent la nuit. L'offre des casiers est gratuite, seul un passage mensuel est exigé. Les bénéficiaires peuvent en outre recevoir le courrier (2821 personnes) des collations, demander un soutien. A l'Espace Saint-Martin l'accueil est ouvert de 8h30-17h, 5 jours sur 7, sauf dans les situations de grand froid ou d'autres situations spéciales.

Conseil communal de Lausanne

Madame la Municipale ajoute que dans sa stratégie d'hébergement d'urgence la Municipalité a la volonté d'ouvrir à terme l'Espace aussi le week-end pour offrir un accès aux casiers 7 jours sur 7.

Un conseiller relève que même s'il peut être stigmatisant pour certaines personnes de se rendre à l'Espace situé au centre-ville là où la soupe populaire est distribuée, l'offre des casiers pourrait difficilement être décentralisée.

A la question d'**une conseillère** de savoir si la Municipalité envisage d'ouvrir également des armoires accessibles dans la rue, **Madame la Municipale** répond par la négative. Le choix de Saint-Martin répond à un impératif de sécurité : les personnes ne doivent pas se faire voler leurs affaires, ni subir d'agressions ni stocker de la drogue. La priorité est d'établir une stratégie en lien avec les hébergements d'urgence, dans laquelle il y a une volonté d'avoir des accueils spécifiques pour les femmes. À Saint-Martin, un espace est réservé pour les femmes et les familles à l'étage.

Madame la responsable du dispositif d'aide sociale d'urgence réfute l'idée de stigmatisation. L'objectif était de créer en plein centre un Espace ouvert, accueillant, propice à mélanger les publics.

Une commissaire estime que la Ville mène une politique pertinente car il faut encourager le contact entre les bénéficiaires et les travailleurs sociaux.

Une commissaire souligne que certaines personnes préfèrent se laisser mourir que d'aller voir un travailleur social. Elle considère que des casiers extérieurs seraient complémentaires à l'offre de l'Espace de Saint-Martin et formule un vœu.

Conclusion(s) de la commission :

Vœu. « La Commission souhaite que la Municipalité étudie une décentralisation des casiers et une accessibilité 24/24 »

Vote sur le vœu : 1 OUI 3 NON 5
abstentions

Vote 1 : conclusion 1 unanimité OUI

Vote 2 : conclusion 2 8 oui 1 non 0
abstention.

Lausanne, le 22 février 2024

La rapportrice :
Tatiana TAILLEFERT